



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4315^e séance

Vendredi 27 avril 2001, à 13 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Jeremy Greenstock	(Royaume-Uni)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Teixeira da Silva
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Larsen
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental
(S/2001/398)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 13 heures.

Expression de condoléances aux Gouvernements et aux peuples de la Colombie, de la République démocratique du Congo et de la Suisse

Le Président (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom du Conseil, exprimer toutes mes condoléances aux Gouvernements et aux peuples de la Colombie, de la République démocratique du Congo et de la Suisse, ainsi qu'aux familles éprouvées à l'occasion du décès de deux membres du personnel humanitaire international du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de quatre ressortissants de la République démocratique du Congo qui ont sacrifié hier leur vie à la cause de la paix alors qu'ils travaillaient pour le CICR en République démocratique du Congo. Le Conseil condamne fermement l'assassinat gratuit de ces agents humanitaires.

Je demande aux membres de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de ces six agents humanitaires qui ont perdu la vie dans des circonstances si tragiques le 26 avril 2001.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2001/398)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2001/398). Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2001/413, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2001/413) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1349 (2001).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.